

SEPE Le Mont Duquenne
Espace Européen de l'Entreprise
1 rue de Berne
67300 SCHILTIGHEIM

Préfecture du Pas de Calais
Bureau des Installations Classées
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

A l'attention de Madame DANNE

Schiltigheim, le 3 septembre 2018

Lettre Recommandée avec AR n° 1A 148 618 4947 0

Objet : Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale n° 2018-2621

Madame,

La société SEPE Le Mont Duquenne a déposé en préfecture du Pas-de-Calais, en date du 25 septembre 2017, un dossier de demande d'Autorisation Environnementale pour un projet éolien de quatre éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Camblain-Châtelain ; demande ayant reçu un avis de recevabilité le 26 juillet 2018. Dans le cadre de son instruction, la Mission Régionale d'Autorité environnementale a remis son avis sur le projet le 17 août 2018 (avis n°2018-2621) présentant les conclusions de son analyse du dossier et introduisant plusieurs recommandations visant à améliorer la qualité de l'Etude d'Impact et la prise en compte de l'environnement par le projet.

Par la présente, vous trouverez donc le détail de la prise en compte de ces recommandations.

1. « L'Autorité environnementale recommande de réaliser des photomontages supplémentaires, depuis les lieux de vie les plus proches du projet, pour mieux apprécier l'impact visuel du parc »

Des photomontages permettant de mieux apprécier l'impact du projet depuis les lieux de vie les plus proches sont en cours de réalisation, conformément aux préconisations rendues par la DDTM dans son avis du 7 mars 2018 et seront correctement joints au dossier d'Enquête Publique avant ouverture de celle-ci pour répondre pleinement aux recommandations de la MRAe.

2. « L'Autorité environnementale recommande de compléter les mesures sur la flore pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur la station de chrysanthèmes des moissons »

Conformément à la recommandation de la MRAe, plusieurs mesures ont été proposées pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur la station de chrysanthèmes des moissons. Une mesure d'évitement, détaillée page 59 du tome 2 de l'étude écologique (soit page 443 du volume 4.3 – Annexe 3 Etudes d'expertise), est prévue afin de prévenir tout impact sur les stations éventuelles de chrysanthèmes des moissons lors de la phase de chantier.

En cas d'impossibilité exceptionnelle d'appliquer cette mesure d'évitement, des mesures de réduction et de compensation sont alors prévues en page 62 du tome 2 de l'étude écologique (soit page 446 du volume 4.3 – Annexe 3 Etudes d'expertise) en collaboration avec le Conservatoire Botanique de Bailleul afin de limiter l'impact sur cette espèce.

.../...

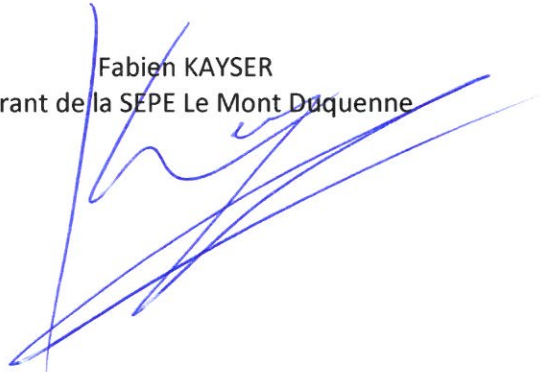
3. « L'Autorité environnementale recommande de compléter l'étude de l'impact sur les chauves-souris par des écoutes en altitude ou a minima de proposer un suivi de mortalité des chiroptères plus poussé en termes de passages »

Une campagne d'écoutes passives en altitude couplées aux écoutes au sol – répondant pleinement à la recommandation de la MRAe - a été réalisée de février à octobre 2016. Les résultats de l'activité chiroptérologique sont présentés à la page 534 du volume 4.3 – Annexe 3 Etudes d'expertise.

Par ailleurs, le protocole national de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres a été révisé en 2018, impliquant la mise en œuvre d'écoutes en altitude (suivi d'activité ultrasonore en nacelle des chiroptères). La SEPE Le Mont Duquenne respectera ce nouveau protocole pour le suivi post-implantatoire. Le pétitionnaire s'engage également à évaluer le résultat des premiers suivis pour justifier le protocole ou augmenter le nombre de passages.

En espérant avoir répondu aux interrogations soulevées par la Mission Régional d'Autorité environnementale des Hauts-de-France, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Fabien KAYSER
Gérant de la SEPE Le Mont Duquenne



Copie adressée à :

DREAL Hauts-de-France
A l'attention de Monsieur Vincent TAQUIN
Unité Départementale de l'Artois
Centre Jean Monnet I – Bâtiment A – Entrée Asturies
12 avenue de Paris
62400 BETHUNE